

**OBJET : SELECTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE EUROREGIONALE DES JEUNES (AEJ)**

Conformément à la feuille de route 2021-2030, l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (EPM) souhaite impliquer d'avantage les citoyens à la fois dans ses actions mais aussi dans la définition d'une partie de sa politique de coopération et des projets prioritaires. Aussi, l'EPM souhaite donner à la jeunesse un rôle clé car elle constitue le futur de notre territoire.

l'Eurorégion a lancé fin 2022 un appel à candidature auprès de la jeunesse pour participer à la première Assemblée eurorégionale des Jeunes. Une deuxième édition est organisée en 2024 pour renouveler les membres de cette assemblée.

A l'issue de l'instruction conjointe, 21 jeunes au total, 7 d'Occitanie, 7 de Catalogne, 7 des Baléares ont été retenus et un total de 15 jeunes ont été retenus en liste d'attente : 3 jeunes d'Occitanie, aucun aux baléares et 12 en Catalogne, par le Groupe Jeunesse de l'Eurorégion qui s'est réuni en visioconférence le 18 février 2025. Les jeunes retenus sont les suivants :

**Pour les Îles Baléares :**

- ✓ Mariona Ferrer Mora
- ✓ Josep Oliver Juan
- ✓ Constanza Ramis Ferrer
- ✓ Antonio López
- ✓ Amalia Amengual Perelló
- ✓ Antoni Bernat Martínez
- ✓ Berta Abrines Ruiz

Aucune liste de suppléants n'est proposée.

**Pour la Catalogne :**

- ✓ Sira Nin
- ✓ Nil Cassany Redorta
- ✓ Anna Garriga Puig
- ✓ Jan Butí i Lozano
- ✓ Gabriella León Lozano
- ✓ Aina De La Iglesia Avilés
- ✓ Sergi Pérez López

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

Une liste de suppléants est proposée pour combler d'éventuelles vacances :

- ✓ Ona Peral Català
- ✓ Pablo Quintana Sánchez
- ✓ Darío Arjomandi Rabbani
- ✓ Biel Sánchez Oriol
- ✓ Nerea Mateo Trujillo
- ✓ Julie Tanvé
- ✓ Eric Beltran Ramon
- ✓ Albert Sitjà Sancho
- ✓ Agusterfi Pérez Ferreras
- ✓ Taha Zitan Echcharif
- ✓ Marlena Dezhinskaia
- ✓ Miquel Vila González-Pinto

**Pour l'Occitanie :**

- ✓ Emilie Tamo Kamguia
- ✓ Daniel Rodriguez Salvana
- ✓ Lisa Moreno
- ✓ Estela Blénet
- ✓ Moussulihou Imame
- ✓ Delphine PÉRÈS
- ✓ Jan Lormant

Une liste de suppléants est également proposée :

- ✓ Riadh Abbassi
- ✓ Ebo Sèwanou Herbert
- ✓ Emma Gleizes

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

**OBJET : SELECTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE EUROREGIONALE DES JEUNES (AEJ)**

**Vu** le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

**Vu** la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés par la délibération N°21\_09\_03 du 4 octobre 2021

**Vu** l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

**Vu** la Délibération n°25\_03\_03, en date du 13 mars 2025, relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2025 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Procès-verbal du groupe Jeunesse du 18 février 2025

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

L'assemblée eurorégionale des jeunes de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée est constituée des personnes suivantes :

**Occitanie :** Emilie Tamo Kamguia ; Daniel Rodriguez Salvana, Lisa Moreno; Estela Blénet; Moussulihou Imame; Delphine PÉRÈS; Jan Lormant.

**Liste d'attente :** Riadh Abbassi ; Ebo Sèwanou Herbert ; Emma Gleizes.

**Catalogne :** Sira Nin ; Nil Cassany Redorta ; Anna Garriga Puig; Jan Butí i Lozano; Gabriella León Lozano; Aina De La Iglesia Avilés; Sergi Pérez López.

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

**Liste d'attente :** Ona Peral Català ; Pablo Quintana Sánchez ; Darío Arjomandi Rabbani; Biel Sánchez Oriol; Nerea Mateo Trujillo; Julie Tanvé; Eric Beltran Ramon; Albert Sitjà Sancho; Agusterfi Pérez Ferreras; Taha Zitan Echcharif; Marlana Dezhinskaia, Miquel Vila González-Pinto.

**Baléares :** Mariona Ferrer Mora ; Josep Oliver Juan; Constanza Ramis Ferrer; Antonio López; Amalia Amengual Perelló; Antoni Bernat Martínez, Berta Abrines Ruiz.

**Article 2:**

Conformément aux statuts de cette assemblée, les représentants désignés ci-avant sont élus pour 24 mois, à compter du 13 mars 2025, soit jusqu'au 13 mars 2027.

**Article 3:**

Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.*

**Le Président en exercice  
Salvador ILLA i ROCA**

**Et par délégation  
Gerard VIVES**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie